

Sommaire
n° 15
Mars 2005

Les Carnets du Temps

Revue du Centre d'enseignement supérieur aérien

**Centre de publication
de l'enseignement
supérieur aérien (CPESA)**
1, place Joffre, 75007 PARIS

Directeur de la publication :
Col Michel De Lisi

Rédacteur en chef :
LCl Pascal Bertrand

Rédacteur en chef adjoint :
Ltt Muriel Berger

Rédacteurs du CESA :
Adc Sylvaine Thébaud (R)
Sgc Jérémie Alligier
Sgc Stéphane Lanzeray
Sgc Jérôme Périolat

**Informatique éditoriale
et fabrication :**
M. Philippe Bucher
M^{lle} Cindy Meyer
Adc Christian Noël

Crédits photographiques :
Fonds documentaire
de la bibliothèque du CESA

Correspondance :
CESA - BP 43
00445 ARMÉES
Tél. : 01 44 42 80 64
Fax : 01 44 42 80 10
e.mail :
cpesa@cesa.air.defense.gouv.fr

Photogravure et impression :
Atelier de photographie
et de reproduction
de l'armée de l'air (APRAA)
26, boulevard Victor
00460 ARMÉES

Direction de l'APRAA :
Ltt Frédéric Ciavaldini

Tirage 4 500 exemplaires

**Les opinions émises dans les
articles n'engagent que la
responsabilité des auteurs.**

**TOUS DROITS DE
REPRODUCTION RÉSERVÉS**

Institutions

Les différents systèmes électoraux 4

Relations internationales

Le commerce des armes 6

Géopolitique

La géopolitique de l'Afrique du Nord 8

La bibliothèque essentielle : Littérature

Joseph de Maistre
Les Soirées de Saint-Pétersbourg 10

Économie

Désinflation et déflation 12

Regard sur l'armée de l'air

Les deux premières générations
des forces nucléaires stratégiques 14

Pensée politique

La démocratie 16

Philosophie

Le langage, le propre de l'homme
selon Descartes 18

Histoire

La révolution américaine 20

Au fil de la plume 22



Les différents systèmes électoraux

Les régimes démocratiques modernes visent la représentation de tous les citoyens jouissant de leurs droits civiques à travers l'élection. Comment faire pour que celle-ci reflète au mieux le choix des citoyens et conduise au pouvoir les hommes politiques en qui la majorité a placé sa confiance ? En effet, l'électorat étant généralement divisé, comment faire en sorte que le processus électif permette de dégager des élus légitimes aux yeux de l'opinion à partir de multiples candidatures ? Les systèmes électoraux ont pour objet de répondre à cette question.

Lors d'une élection, le mode de scrutin peut être direct ou indirect : dans le premier cas, l'élu est désigné sans intermédiaire par les électeurs ; dans le second, l'élu est désigné par des électeurs qui ont eux-mêmes été élus pour procéder à son élection. En France par exemple, les députés sont élus au scrutin direct tandis que les sénateurs le sont au scrutin indirect, car ce sont des représentants élus des collectivités territoriales qui les élisent. Le scrutin indirect a été largement utilisé autrefois à une époque où les communications étaient difficiles. L'électeur de base déléguait ainsi son droit de suffrage à quelqu'un de son entourage qu'il connaissait bien, qui était proche de lui et à qui il faisait confiance. Le scrutin indirect confère moins de légitimité que le scrutin direct mais il pousse davantage à la modération en favorisant les candidats plus consensuels, les notables.

Le scrutin peut être uninominal ou de liste. Le **scrutin uninominal** est celui dans lequel on ne vote que pour un seul candidat : chaque bulletin ne porte qu'un nom. Au contraire, dans le **scrutin de liste**, l'électeur vote pour plusieurs candidats et plusieurs noms apparaissent sur les bulletins. Le choix entre les deux dépend techniquement à la fois du nombre de personnes qu'on veut élire (par exemple, l'élection du président de la République se fait nécessairement au scrutin uninominal) et de l'étendue de la circonscription : les circonscriptions très peuplées invitent au scrutin de liste alors que le scrutin uninominal correspondra à des circonscriptions étroites.

Mais ce choix est aussi éminemment politique car ses conséquences sont grandes : le scrutin uninominal crée un lien direct particulièrement fort entre l'élu et l'électeur mais conduit souvent à l'affrontement des personnalités ; dans le scrutin de liste, on vote davantage pour des idées.

La représentation majoritaire et la représentation proportionnelle découlent de ces types de scrutins. La règle de la majorité veut que le candidat qui obtient le plus de voix soit déclaré élu. En apparence simple, elle est pourtant susceptible de plusieurs interprétations : peut être considéré comme élu celui qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages (majorité relative), ou celui qui en a recueilli plus de la moitié (majorité absolue). Dans les deux cas, une partie de l'électorat peut se sentir lésée, surtout si les circonscriptions électorales ont été modifiées par le Gouvernement assez peu de temps avant une consultation : la minorité, si importante soit-elle, n'a pas un nombre de représentants correspondant à son poids dans l'opinion.

La représentation proportionnelle, en revanche, par différentes techniques, le permet. Son principe est de considérer qu'un siège correspond à un nombre de voix précis, les restes étant ensuite répartis selon diverses méthodes. La répartition proportionnelle permet ainsi une représentation plus large (donc plus juste) des opinions : on dit volontiers qu'elle est le miroir rapetissant mais intact où le pays retrouve son image, ou qu'elle est la carte en réduction des tendances que se partagent les citoyens.

Le choix entre ces deux systèmes a une influence déterminante sur la configuration de la vie politique en général. Le scrutin majoritaire favorise les grands partis politiques au détriment des petits : ainsi, en France, le scrutin majoritaire qui prévaut lors des élections présidentielles ou législatives favorise des formations comme l'Union pour la majorité parlementaire (UMP) ou le parti socialiste (PS). Ce système a le mérite de clarifier le choix politique en poussant à « voter utile » c'est-à-dire pour le candidat ou le parti dont on se sent le plus proche et qui a des chances d'être élu. Le scrutin majoritaire permet d'ordonner le champ politique et offre aux élus une majorité stable pour gouverner efficacement.

La représentation proportionnelle, en favorisant la multiplication des listes et des candidatures, rend difficile la conquête par un seul parti de la majorité des sièges ; une coalition doit alors se former avec les risques que cela comporte au moment des choix : ce type de scrutin peut rendre précaire la stabilité gouvernementale. Ainsi le choix du système électoral est loin d'être neutre. Il soulève des enjeux politiques graves et, finalement, traduit la conception que l'on se fait de la démocratie. ●

Joseph Vallançon



Le commerce des armes

Depuis la fin de la guerre froide, dans le contexte de mondialisation économique marqué par la domination américaine, le marché de l'armement est en pleine mutation. Paradoxalement, si quelques États se livrent à une véritable compétition dans le secteur des exportations d'armes, la société internationale, Union européenne en tête, est engagée dans une logique de régulation toujours plus étroite de cette activité. Conflits locaux, trafics d'armes et activités terroristes poussent les États à faire preuve de plus de prudence dans leurs ventes d'armes.

Comment concilier la volonté de transparence et de renforcement du contrôle des exportations d'armement avec les enjeux commerciaux ?

Quels enjeux économiques ?

Si les statistiques indiquent des niveaux d'exportation très variables, on peut estimer que le commerce mondial des armes représente aujourd'hui environ 55 milliards de dollars, ce qui est un enjeu considérable pour l'économie des pays producteurs. Les États-Unis en assurent plus de 50%, si bien que plus du tiers des armes utilisées dans le monde sont d'origine américaine. La France exporte pour quelque 2,8 milliards d'euros d'armes en 2001, selon les chiffres de la DGA (on observe un fort recul depuis 1997 où ils s'élevaient à 6,6 milliards). La Russie, après le démantèlement de son industrie d'armement au début des années quatre-vingt-dix, a relancé ses exportations en privilégiant notamment les marchés longtemps délaissés par les Occidentaux (Chine, Iran, Inde, Syrie). Le Royaume-Uni, la Chine, l'Ukraine, la Pologne, l'Allemagne, l'Italie, Israël, le Brésil se trouvent ensuite sur la liste des exportateurs.

Les principaux importateurs, essentiellement Proche et Moyen-Orient, représentent près du tiers des importations sur le marché mondial. En tête, l'Arabie Saoudite a importé pour 7,5 milliards d'euros au milieu des années quatre-vingt-dix, devant Taïwan et la Turquie. Parmi les pays dont l'importation d'armes dépasse 1,5 milliard d'euros par an, les Émirats arabes unis, la Grèce, la Corée et l'Égypte (source DGA/DCI en 2001).

Pour rester compétitives face aux groupes américains et éviter leur démantèlement, les industries européennes de défense se restructurent pour former de grands groupes transnationaux, où les intérêts privés deviennent plus importants. Mais les États européens perdent ainsi des prérogatives en matière de ventes d'armes, jusque-là partie intégrante de leur domaine de souveraineté.



Vers davantage de transparence

Poussés par la société civile, les opinions publiques et une certaine morale démocratique, nombreux sont les États qui veulent afficher davantage de transparence en matière d'armement : 125 pays fournissent désormais des informations au registre des armes classiques tenu par l'ONU, car le droit naturel de légitime défense est reconnu par l'article 51 de la Charte des Nations unies.

L'Union européenne a voulu donner l'exemple en adoptant en juin 1998 un Code de conduite qui oblige les États et les sociétés d'armement à respecter des critères stricts, comme les traités sur la limitation des armements, les embargos et les sanctions décrétés par le Conseil de sécurité (Afghanistan, République démocratique du Congo, Angola, Liberia, Libye, ex-Yougoslavie, Zimbabwe et récemment Côte-d'Ivoire) ou encore le traité de non-prolifération nucléaire prorogé en 1995, la convention d'Ottawa sur les mines anti-personnel, les conventions d'interdiction des armes biologiques (1975) ou chimiques (1997).

Les vendeurs doivent également tenir compte de la stabilité et de la sécurité dans la région, du respect des droits de l'Homme et de la situation intérieure du pays importateur, de son comportement à l'égard de la communauté internationale, de sa situation économique pour éviter des dépenses militaires excessives, et enfin des risques de détournements ou de trafics des armes achetées. Bien entendu, le commerce des armements entre pays européens ne doit pas compromettre la sécurité de l'un d'entre eux.

La volonté de mettre en place des mécanismes de régulation et de transparence dans le commerce des armes est bien réelle au sein de la communauté internationale aujourd'hui. Mais il reste beaucoup à faire étant donné les enjeux économiques et industriels sous-jacents. Soulignons le travail réalisé par la France et la Suisse depuis 2001 pour étendre la réglementation internationale aux ALPC (armes légères et de petit calibre). La communauté mondiale semble prendre conscience du risque de dégradation rapide des situations de crise dès qu'une accumulation de ce type d'armes existe dans une région fragilisée. Une réglementation internationale en matière d'armes légères est d'ailleurs en voie de discussion, sur l'initiative du Mali.

L'importance économique de ce commerce, les réserves morales et idéologiques qu'il engendre, le coût financier pour des pays acheteurs souvent pauvres, les risques directs ou indirects qu'il fait courir à la paix ont depuis longtemps suscité l'idée de taxer les ventes d'armes pour augmenter le financement du développement. La France, depuis Edgar Faure jusqu'à tout récemment Jacques Chirac, s'est montrée en pointe dans ces projets. ●

Capitaine Arnaud Le Marchand



La géopolitique de l'Afrique du Nord

L'Afrique du Nord nous paraît à la fois proche historiquement et géographiquement, et lointaine de par la culture et la religion. Certains discours pourraient laisser croire à une évidente homogénéité du « Grand Maghreb » constitué de l'Algérie, de la Libye, du Maroc dont l'immense territoire du Sahara occidental, de la Mauritanie, et de la Tunisie. La dynastie berbère des Almohades (XII^e-XIII^e s.) a unifié la région, au niveau culturel et religieux. L'islam sunnite, et plus précisément l'école juridique malékiste, a servi de socle aux nationalismes arabo-musulmanx maghrébins. Cet islam reste une source de légitimité essentielle pour les régimes, même si certains tendent à se séculariser (Tunisie). Il est, avec l'histoire, le patrimoine culturel et la langue arabe qui s'y rattachent, un des piliers du rêve d'un Maghreb unifié.

Cependant, l'Afrique du Nord ne réussit pas à entrer dans un réel processus de coopération régionale car plusieurs États de cette région n'ont pas préalablement achevé leur processus de formation de l'identité nationale.

La façade maritime de cette région concentre une population jeune fortement urbanisée et l'essentiel des terres cultivables ; et s'oppose à l'intérieur aride, riche en matières premières, où vivent minorités et nomades qui rejettent l'arabisation. Enfin, la zone sahélienne poreuse et mal contrôlée est le théâtre de phénomènes transnationaux (banditisme, migrations, refuge de groupes terroristes).

Hormis le Maroc, ces États sont récents (indépendance entre 1951 et 1962) et parfois artificiels (Libye). Ils n'ont pas tous connu la tutelle ottomane avant la présence européenne durant laquelle ils ont été administrés selon des cadres différents : AOF (Afrique occidentale française – Mauritanie), Libye italienne, départements algériens, protectorats marocain et tunisien.

Les ressources, la démographie (30 millions d'habitants en Algérie, seulement 5 en Libye) et les modèles de développement choisis ont conduit à de fortes disparités économiques régionales. Le PIB annuel par habitant est compris entre 6 800 dollars (Libye) et 370 dollars (Mauritanie)⁽¹⁾. Le poids de la dette reste sensible au Maroc et en Algérie. En interne, de fortes inégalités entre les populations et les élites tournées vers l'Occident sont le ferment de tensions sociales : islamisme, Berbères (Algérie), forces centrifuges en Libye, opposition Maures-Noirs africains en Mauritanie.



Sur le plan régional, les ambitions nationales ont souvent été source de division.

L'activisme libyen, entre autres, fut souvent déstabilisateur. Mais il a aussi œuvré à l'unification de la nation arabe (courte union avec la Tunisie en 1974) puis a opté pour une orientation plus africaine tout en prônant un anti-impérialisme violent. Tripoli a mis fin à ses revendications territoriales au sud (Tchad) et a réduit son soutien aux guérillas touarègues.

Le Maroc et l'Algérie continuent de s'opposer (différend frontalier depuis 1963, Sahara occidental) et poursuivent des objectifs contradictoires. Rabat veut, au nord, rejoindre l'UE et, au sud, réduire le séparatisme du Front Polisario qui a proclamé unilatéralement au Sahara occidental un État indépendant en 1976, reconnu officiellement par très peu d'États. Alger, dans sa quête d'ouverture maritime à l'ouest pour exporter ses ressources, a entretenu le séparatisme sahraoui et accueille les camps de réfugiés. Le conflit devenu guerre d'usure a été instrumentalisé à des fins de politique interne par Rabat et Alger. Le plan Baker de 2003 propose une autonomie au sein du Maroc durant cinq ans avant la tenue d'un référendum d'autodétermination. Cette opposition est la principale cause de l'apathie de l'Union du Maghreb arabe (UMA) créée à l'image de l'UE en 1989, à la veille de la guerre civile algérienne. L'Algérie, malgré un fort potentiel (éducation élevée, ressources énergétiques), reste malade de son identité (elle n'assume pas son passé français, pourtant fondateur).

La lutte contre la menace intégriste et les nécessités économiques (après-guerre en Algérie, fin de l'embargo en Libye) ont facilité le rapprochement de l'Algérie avec les États-Unis, au détriment du Maroc, leur allié historique,

ainsi que la consolidation des autoritarismes nationaux. Le projet politique unitaire, tant vanté mais finalement si peu désiré, restera vain tant que l'Algérie, pays pivot, ne se recentrera pas sur ses difficultés intérieures, facilitant ainsi le règlement des questions régionales. ●



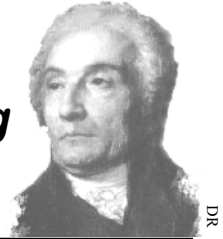
DR



Joseph de Maistre :

Les Soirées de Saint-Pétersbourg

(Chambéry 1753-Turin 1821)



DR

Doctrinaire de la pensée réactionnaire du XVIII^e siècle, le comte Joseph de Maistre oppose au rationalisme de la Révolution française de 1789, ainsi qu'à la révolution jacobine de Robespierre, un ordre fondé sur la Providence. Le système politique contre-révolutionnaire qu'il revendique se fonde sur un absolutisme royal équilibré par la religion et l'allégeance à Rome et au Pape.

Écrivain français, philosophe, homme politique, magistrat et diplomate, de Maistre est d'abord touché par les idées rationalistes de son siècle et, à travers Voltaire, se forme à raisonner et à écrire. La Révolution française crée en lui un choc profond qui l'amène à revoir ses pensées. Il la vitra comme un sacrifice nécessaire et expiatoire destiné à ouvrir la voie à la restauration d'un ordre chrétien et monarchiste revivifié. Après de solides études chez les jésuites, il entre à vingt ans dans la magistrature. Substitut, avocat général au sénat de Savoie, puis sénateur, il fait connaître ses essais anti-révolutionnaires et son *Éloge de Victor-Amédée*⁽¹⁾. Il soutient la théocratie et affirme la suprématie temporelle du pape, ce qui l'amène à combattre avec acharnement les philosophes des Lumières. Ses œuvres – contestées ou admirées – sont reconnues pour la vigueur de leur style et pour la singularité des doctrines.

En 1792, les armées françaises envahissent la Savoie ; il se retire à Lausanne et entreprend son premier ouvrage : *Considérations sur la France*, qui évoque l'horreur de la Révolution et son « caractère satanique », et pressent déjà la restauration du trône. Ses descriptions de l'influence qu'exerce la magistrature française sur le reste de l'Europe font de son livre un document d'archives exceptionnel.

En 1799, il est nommé régent de la Grande Chancellerie en Sardaigne par le roi Charles-Emmanuel IV, qui le charge d'une correspondance politique avec le ministre des Affaires étrangères. Trois ans plus tard, le frère et successeur du précédent roi, Victor-Emmanuel I^{er}, le nomme ministre plénipotentiaire à Saint-Pétersbourg, où il demeure pendant quinze ans, séduisant le tsar Alexandre I^{er} et la bonne société par son esprit. Toujours attentif aux

événements européens et à leurs leçons théologiques et philosophiques, il rédige en 1810 un ouvrage de politique sociale inspiré de l'immense réaction qui se fait en Europe contre la Révolution (la France elle-même se laissant ramener par degrés aux idées morales et aux principes monarchiques). Cet *Essai sur le principe générateur des constitutions politiques* présente la puissance divine comme source unique de toute autorité sur la Terre. Cette même année, il publie une traduction française du *Traité de Plutarque : Délais de la Justice divine dans la punition des coupables*, dans laquelle il évoque l'esprit du christianisme qui, selon lui, exerce une influence secrète et irrésistible sur le philosophe païen, et l'éclaire à son insu, lui dictant des propos que « toute sagesse humaine abandonnée à elle-même n'eût jamais pu dire ou imaginer ».

Enfin, ses dernières œuvres seront, pour ses admirateurs, les plus importantes : *Du Pape* et *Les Soirées de Saint-Pétersbourg* vont faire, toutes deux, grand bruit en France. *Du Pape* (1819) exprime avec ferveur les idées ultramontaines de son auteur, transformant ce dernier en théologien de la Providence, qui sut démontrer l'intérêt pour l'Église établie d'Angleterre, l'Église schismatique de Russie, et l'Église nationale de France, de se réunir étroitement autour du Saint-Siège.

Les Soirées de Saint-Pétersbourg ou Entretiens sur le gouvernement temporel de la Providence, dernière œuvre finie de l'auteur, représente l'un des plus grands textes de réflexion concernant la contre-Révolution et la Réaction. De Maistre y livre ses dernières et poignantes pensées sur la société chrétienne, l'Église et la Providence, thèmes qu'il aborde ici dans une forme et un style différents. Dans *Les Soirées*, trois personnages entrent en scène : un comte (de Maistre lui-même, acteur et narrateur) se fait accompagner jusqu'à sa résidence de campagne à Saint-Pétersbourg par un sénateur et un jeune chevalier qui vient de fuir la Révolution française, et que le hasard a mis sur sa route. Une estime réciproque, une conformité de goûts et quelques relations hospitalières les amènent à se lier d'amitié. Ses hôtes et lui-même vont échanger, pendant onze soirées, leurs points de vue sur la politique, les problèmes sociaux, philosophiques et métaphysiques de leur époque. Leurs conversations, graves ou sereines, souvent empreintes d'humour, les amènent à débattre sur la façon dont les hommes peuvent trouver le chemin de la vérité à travers des signes que Dieu (synonyme de vérité) leur envoie.

La finesse des analyses de Joseph de Maistre, parfois très controversées, le place dans l'histoire comme l'un des pères fondateurs de la sociologie. ●

Adjudant-chef Sylvaine Thébault

1. La Révolution française impose à ce dernier le traité de Paris et lui enlève la Savoie et Nice.



Désinflation et déflation

Se traduisant par des baisses du niveau général des prix, ces deux phénomènes doivent être cependant soigneusement distingués.

La désinflation se définit comme le passage d'un rythme d'inflation à un autre moins élevé, ce dernier restant positif. Depuis le début des années 1980, le mouvement de désinflation, engagé aux États-Unis grâce à la fermeté de la politique anti-inflationniste décidée par le *Federal Reserve System*, s'est généralisé dans les pays de l'OCDE. Le taux d'inflation qui atteignait en moyenne dans ces pays 13% en 1980 s'est stabilisé aujourd'hui dans une zone de 2 à 3%. Différents facteurs ont contribué à aider l'action des banques centrales en faveur de la désinflation :

- au cours de la décennie 1980-1990, le démantèlement et/ou l'abaissement des tarifs douaniers ont accru la concurrence, l'étendant à un nombre grandissant de pays ;

- l'internationalisation des échanges a été stimulée aussi par l'abaissement des coûts des transports ; le coût du transport maritime a diminué ainsi en dollars constants de près de 50 % entre 1980 et 1994 ;

- la recherche permanente dans le monde entier, par les grands distributeurs, des produits les moins chers ;

- les marchés financiers ont contribué à la lutte contre l'inflation en prenant des primes contre ce risque, sous forme de hausses d'intérêt ou de dépréciation de la monnaie, infligées aux pays dont les autorités monétaires ne faisaient pas preuve d'une suffisante vigilance à son égard.

La baisse des prix peut ne pas être le résultat d'une politique anti-inflationniste mais accompagner une chute de l'activité, de la consommation et de l'investissement : il y a alors déflation. Sa caractéristique est d'être générale, s'étendant au-delà du prix des biens et services pour incorporer le cours des actions ainsi que le prix des immeubles.

La crise de 1929 aux États-Unis constitue la référence historique du phénomène de déflation. Il conserve cependant une actualité puisque, au début des



La foule s'attroupe devant la Bourse de New-York (1929).

années 2000, l'économie japonaise a connu une phase déflationniste comportant croissance très faible voire nulle, baisse des prix des biens et des actifs.

S'il y a consensus des économistes sur les dangers de la déflation ainsi que sur les coûts engendrés par l'inflation (les prix deviennent dépourvus de signification économique), la politique de désinflation suscite la controverse. **Dans le modèle keynésien, la désinflation implique une diminution du taux de croissance du PNB réel et des emplois. C'est au nom de cette approche qu'un objectif final et unique de stabilité monétaire des banques centrales est critiqué. Au contraire, dans le modèle monétariste, la désinflation ne présente que des avantages : la croissance de l'offre de monnaie peut être ralentie sans diminution importante du PNB réel.** Il suffit pour cela de diminuer progressivement, par une politique gradualiste, le taux de croissance de la masse monétaire en permettant le jeu des anticipations adaptatives des sujets économiques, qui sont guidées par la série des taux d'inflation passés. Selon cette analyse, la plus faible inflation ainsi obtenue entraîne une croissance plus forte.

En France, la lutte contre l'inflation s'est donné plus particulièrement comme objectif l'obtention d'une désinflation compétitive aux conséquences suivantes :

- développement de la compétitivité-prix, donc des exportations, et de l'excédent de la balance commerciale,
- modération salariale (désindexation des salaires) et restauration de la profitabilité des entreprises, donc reprise de l'investissement,
- augmentation des taux d'intérêt réels encourageant l'épargne et incitant à détenir des actifs financiers plutôt que des liquidités.

Ces différents effets doivent entraîner une hausse de la production, une reprise de l'emploi et finalement une baisse du chômage. Cette politique développée en France, à partir de 1986, a effectivement conduit à la baisse du taux d'inflation, stabilisé autour de 2%, et a permis la restauration de la balance commerciale déficitaire. Elle a, par-là même, affranchi l'économie française du cycle inflation-dévaluation. Mais elle n'a pas, à elle seule, suffisamment stimulé la croissance et l'emploi, soumis, il est vrai, à d'autres facteurs négatifs. L'emploi notamment est contraint, par les rigidités du marché du travail et par la libéralisation des échanges, qui conduisent à des délocalisations. Finalement, la désinflation compétitive est apparue comme la condition nécessaire à la croissance mais non suffisante. ●

Les deux premières générations des forces nucléaires stratégiques

Le 18 octobre 1945, le général de Gaulle confie au Commissariat à l'énergie atomique (CEA) la mission de mettre en œuvre l'utilisation de l'énergie atomique dans les domaines de la science, de l'industrie et de la défense nationale.

Suite à la démonstration de la puissance de l'atome, le développement d'un arsenal nucléaire devient un enjeu de tout premier ordre pour les forces armées. Le 13 février 1960, la France entre dans le club des puissances nucléaires militaires avec l'explosion de son premier engin expérimental à Reggane, au Sahara algérien. Alors que les ingénieurs accèdent à la technique nucléaire, **l'armée de l'air est chargée de mettre en place les deux premières générations des Forces nucléaires stratégiques.**

Après guerre, on observe, dans l'armée de l'air, un foisonnement intellectuel qui influença le choix des hommes politiques de lui confier cette mission. Le général de Gaulle donne l'impulsion décisive en confirmant les décisions prises par ses prédécesseurs : il s'agit de doter la France de forces nucléaires indépendantes et suffisamment crédibles pour dissuader tout agresseur éventuel. Le choix du bombardier *Mirage IV-A* – dont nous avons fêté les 40 ans en 2004 – comme vecteur de l'arme nucléaire nationale, est alors définitivement arrêté le 17 mars 1959 par le Gouvernement.



DR

La loi de programme 1960-1964 concrétise l'orientation prise, puisque la moitié des crédits alloués est affectée à la force de frappe. L'armée de l'air, principale bénéficiaire de cette loi de programme, sait désormais qu'elle doit se préparer à mettre en œuvre, et ce, dans les délais les plus brefs, une force nucléaire pilotée. Elle doit alors changer en profondeur les structures, les mentalités et les missions qui lui sont confiées. **La tâche est considérable et va donner à l'armée de l'air un nouveau visage et de hautes responsabilités dans le système de défense français.**

Pour préparer l'arrivée des premiers *Mirage IV-A* et des premières armes nucléaires *AN-11*, est créé le commandement aérien stratégique, qui deviendra

le commandement des forces aériennes stratégiques (CFAS). La crédibilité des FAS est renforcée par les forces aériennes conventionnelles : tactiques (comme le ravitaillement en vol avec le *C-135*) et de défense (avec le CFAC, défense sol-air), pour la protection du sol national, ce qui est aujourd'hui encore l'organisation générale de l'armée de l'air.

Dans le même temps, les impératifs stratégiques indiquent clairement que le vecteur aérien n'est pas suffisant. C'est pourquoi le projet d'une deuxième génération de Forces nucléaires stratégiques, ou plus précisément d'une deuxième composante sur la base de missiles sol-sol, est lancé. Le défi technique est confié à l'armée de l'air le 4 août 1958 par une directive du ministre des Armées qui fixe l'étude en priorité d'un engin SSBS (sol-sol balistique stratégique) à charge thermonucléaire. Dix ans plus tard, le 1^{er} juillet 1968, la base de Saint-Christol, construite sur le plateau d'Albion⁽¹⁾, près de la ville d'Apt, ouvre ses portes aux six cents cadres de l'armée de l'air chargés de la mise en service du premier GMS (groupement de missiles stratégiques). Le premier missile est mis en silo à la fin de la même année. L'armée de l'air française est, hormis les États-Unis et l'Union soviétique, la seule armée de l'air au monde à avoir mis en place un système stratégique piloté et un système balistique sol-sol stratégique.

Confier cette composante à l'armée de l'air n'est pas si surprenant. En effet, les unités équipées de missiles sol-air *Nike* de l'OTAN lui donnent dès cette époque une bonne compétence dans le domaine des missiles, qui se double d'un certain savoir-faire dans le domaine nucléaire. Elle met alors en œuvre l'arme nucléaire tactique au sein de l'OTAN et elle se prépare à mettre sur pied la composante pilotée française. Ainsi, cette situation oriente fortement la décision confiant la mise en œuvre du futur SSBS à l'armée de l'air dans un souci d'économie et de rapidité. De plus, peu de chefs d'état-major de l'époque se sont manifestés pour assurer cette mission nouvelle. ●

Placée au rang de priorité absolue par le général de Gaulle, la constitution de forces de dissuasion indépendantes fut un formidable défi. Pour réussir ces missions, l'armée de l'air a fait preuve d'une grande compétence et d'une grande capacité d'adaptation qui n'ont pas eu d'équivalent depuis. Cette réussite plaça l'armée de l'air au centre de l'échiquier de la politique de défense de la France. L'aventure joua un rôle moteur dans les domaines du nucléaire civil et de l'aérospatiale en France.

Sergent-chef Stéphane Lanzeray

1. Le 22 février 1996, la décision de fermer le plateau d'Albion est rendue publique, les missiles seront désactivés en septembre 1997.



La démocratie

La difficulté à bâtir un espace politique européen et la crise internationale liée à la transition démocratique en Irak reposent aujourd'hui la question de la démocratie. Système institutionnel pour les uns, valeur et idéal politique pour les autres, elle est sans cesse plébiscitée, au point que la quasi-totalité des États se réclame aujourd'hui de ce régime, devenu **référence commune**. La démocratie est d'abord le **choix d'une civilisation** plus qu'une évolution naturelle des sociétés⁽¹⁾. Dans notre culture occidentale, elle représente le puissant mouvement des hommes à prendre en charge leur destin individuel et collectif.

La démocratie est « *le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple* »,⁽²⁾ principe inscrit dans la Constitution de 1958 (article 2) qui fonde la souveraineté de la nation française. Le terme *démocratie* (du grec « *demos* » : le peuple, et « *kratein* » : commander) recouvre **diverses significations selon les époques et les milieux**. La première « expérience » démocratique directe fut menée dans la cité athénienne antique⁽³⁾. L'*agora* devient le lieu de débat et de décision traditionnellement occupé par l'*Aréopage* aristocratique.

Passé la période des monarchies absolues européennes, les révolutions américaine puis française annoncent le retour de la démocratie (souveraineté des citoyens) qui réapparaît alors sous sa forme représentative, parfois au sein d'un régime républicain (souveraineté collective), parfois au sein d'un régime monarchique.

Présupposant l'égalité et la liberté, la démocratie représentative se constitue autour de la pratique d'un système électif de suffrage universel, d'un pluralisme des formations politiques et d'un système de protection des libertés des citoyens et des groupes sociaux. Définissant librement ses propres valeurs, elle rejette toute orthodoxie idéale, toute vérité officielle ou tout « sens de l'histoire » susceptible de déterminer de l'extérieur sa conduite et son avenir.

Mais la démocratie est un idéal politique fragile qui peut sombrer dans la dictature de l'opinion.

Gouvernement des ignorants et « tyrannie de l'incompétence » pour Socrate (470-399 av. J.-C.), la démocratie consacre la suprématie de la passion sur la raison selon Platon (427-347 av. J.-C.), au point qu'Aristote (384-322 av. J.-C) lui préfère un régime mixte⁽⁴⁾. Pourtant, Spinoza (1632-1677) la



caractérise plus par son instabilité que par son absurdité. Elle est moins éloignée de la liberté que la nature reconnaît à chacun. La démocratie sera dès lors jugée comme un idéal inapplicable, même par Rousseau⁽⁵⁾ (1712-1778), qui pourtant la réclame comme fondement de la souveraineté populaire.

Synonyme tantôt de terreur et de chaos politique, tantôt de libération des peuples durant le XIX^e siècle, la démocratie fut toujours critiquée, parfois considérée comme une finalité émancipatrice par les libéraux, ou comme une transition vers une société sans État par les socialistes. Le XX^e siècle a connu à la fois la crise des démocraties européennes, la lutte des fascismes et des totalitarismes contre elles.

De nos jours, « l'opinion publique »⁽⁶⁾, qui assemble et reflète les idées du plus grand nombre, n'est-elle pas devenue le fétiche de la démocratie ? N'est-elle pas, parfois, prise pour arbitre de la justice et critère de jugement des valeurs sociales ? Car sans la vertu⁽⁷⁾ et le discernement des citoyens et de leurs représentants, la démocratie ne risque-t-elle pas de devenir la meilleure manière pour une société de se perdre ? L'éducation du peuple⁽⁸⁾ et la définition d'une éthique sociale laïcisée semblent être des conditions nécessaires à une démocratie « clairvoyante ».

La crise actuelle de la démocratie est corrélative de celle du politique.

La démocratie, *méthode de sélection des élites*⁽⁹⁾, devient une « polyarchie » élective en rupture avec ceux qu'elle est censée représenter et dont elle tire sa légitimité. Par ailleurs, la filiation supposée, par certains, entre démocratie et totalitarisme justifierait la tentative de détrôner le politique au profit d'une technocratisation de la gouvernance susceptible de « protéger la démocratie contre elle-même ».

À l'heure de la mondialisation des échanges, la montée en puissance des mouvements altermondialistes, des ONG... à côté de l'Assemblée générale des États de l'ONU, préfigure-t-elle les **prémisses d'une démocratie mondiale** ? ●

Commandant Michel Rouanet

1. Les nombreux travaux de l'ethnologie et de l'anthropologie politique, discipline fondée sur l'étude des sociétés par la méthode du relativisme culturel, mettent en évidence ces choix d'organisations sociales historiquement et géographiquement situés.

2. Abraham Lincoln (1809-1865).

3. L'égalité politique, l'égalité civique des citoyens, les réformes de Solon (640-558) instituant le Conseil des Quatre cents membres, puis celles de Clisthène (-VI^e s) créant l'Assemblée du peuple (Ecclesia), sont les bases historiques de la démocratie.

4. Démocratie, monarchie, aristocratie.

5. « Un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes. »

6. Voir *Les Carnets du Temps* n° 14 - février 2005 - « L'opinion publique ».

7. La vertu et la modération sont les principes de la démocratie, selon Montesquieu (1689-1755), *L'Esprit des lois*.

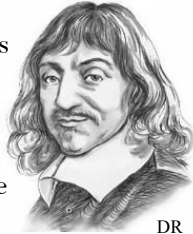
8. Voir les *Lois* de Jules Ferry sur l'école, 1880, III^e République.

9. Au sens de Jean Baechler, *Démocratie*, 1985.



Le langage, le propre de l'homme selon Descartes

René Descartes (1591-1650) est probablement l'un des derniers « génies universels » qu'ait connu l'Occident. Tout à la fois mathématicien, physicien et philosophe, il fut aussi un temps militaire vers 1620. Le langage, bien que souvent développé en filigrane, est un thème central de sa philosophie.



Descartes a développé une doctrine rationaliste et dualiste qui distingue deux substances radicalement différentes : la matière et la pensée.

Or, selon lui, la capacité de langage que manifestent les humains permet de comprendre que le langage est le propre de l'homme, et le seul signe manifeste extérieur qu'il pense.

Certes, ayant entrepris la méthode exigeante de tout mettre en doute systématiquement⁽¹⁾ grâce à la référence toujours possible aux illusions ou aux rêves, il a pu arrêter ce doute éreintant par une première évidence : s'il y a illusion, s'il y a doute, c'est qu'il y a pensée. Douter, c'est déjà penser.

Mais, si j'ai l'évidence que je pense, comment d'autres peuvent-ils savoir que je pense ? En effet, je ne leur apparais que par mon corps et ce corps est seulement substance matérielle, réductible aux lois du mécanisme et donc à l'ordre de la nécessité causale⁽²⁾. C'est ici que l'usage du langage par l'homme permet, seul, de faire l'hypothèse que tout homme est une substance pensante puisqu'il a cette faculté. La réflexion sur ce que sont le langage et ses implications est ainsi capitale pour étayer le système philosophique cartésien mais aussi pour nous donner l'occasion de nous interroger sur ce qui est proprement humain.

Quelle est l'argumentation de Descartes ?

Pour qu'il y ait langage, il faut qu'il existe des signes (sons, ou autres, puisque les muets exercent cette fonction par d'autres moyens) et que ces signes soient « à propos des sujets qui se présentent », c'est-à-dire adéquats

à l'environnement, pertinents (puisque même les fous, qui n'ont pas l'usage de la raison, parlent et donc possèdent la fonction du langage). Cela montre que, par différence avec les signes qu'expriment les animaux ou même les humains quand ils sont émus (cris de douleur, de joie...), un langage est la manifestation d'une intention de communiquer qui requiert, en conséquence, la pensée.

Descartes prend pour illustrer son argumentation des exemples très clairs :

- le perroquet semble émettre un langage, mais c'est un pur mécanisme répétitif de l'ordre du réflexe conditionné et donc sans « à propos » ;
- « *Toutes les choses qu'on fait faire aux chiens, aux chevaux et aux singes, ne sont que des mouvements de leur crainte, de leur espérance ou de leur joie, en sorte qu'ils les peuvent faire sans aucune pensée* »⁽³⁾.

Ce sont des passions, donc des modifications produites de façon involontaire.

Descartes veut démontrer que le langage est le signe distinctif de l'homme parce que sa fonction est d'exprimer la pensée et non pas seulement les émotions. Le langage est le véhicule de la pensée et c'est pourquoi l'organe n'explique pas la fonction. Beaucoup d'animaux ont des cordes vocales. Aucun ne les emploie à se faire comprendre intentionnellement. Il existe des codes instinctifs chez les animaux qui communiquent une information mais il s'agit de mécanisme et non d'expression de la pensée.

Si l'animal était doté de la pensée (la fonction), il utiliserait ses cordes vocales (l'organe) pour la communiquer.

La question du langage est donc une des clés de la compréhension de la philosophie cartésienne, dont les aspects essentiels sont l'importance accordée à la raison et le refus d'un langage animal. ●

Aspirant Grégory Vatin

1. Méthode appelée « *doute hyperbolique* ».
2. Théorie cartésienne de l'« *animal-machine* ».
3. « *Lettre au marquis de Newcastle* », 23 novembre 1646 (lettre 54).

Bibliographie

F. Alquié, *Descartes, l'homme et l'œuvre*, profil philosophique, Hatier.
R. Descartes, *Œuvres philosophiques – Tome III : Lettres au marquis de Newcastle* (23 novembre 1646).
R. Descartes, *Œuvres philosophiques – Tome I : Les Règles pour la direction de l'esprit*.



La révolution américaine

La révolution américaine constitue l'une des étapes majeures de l'histoire de France. En effet, les Français qui ont combattu en Amérique rentrèrent en France imprégnés des idées de liberté et d'égalité qui se répandirent d'autant mieux qu'elles sont la synthèse des réflexions nées des Lumières. En outre, l'effort financier consenti par la France mit à mal les finances du pays et rendit inévitable la convocation des États généraux.

1. À l'origine, un conflit fiscal

Le conflit qui opposa les colonies à leur métropole découle de la guerre de Sept Ans⁽¹⁾. Fortement endetté et conscient que la gestion d'un empire plus vaste et plus complexe nécessiterait des fonds supplémentaires, le gouvernement anglais cherche à tirer plus de revenus de ses treize colonies d'Amérique qui, tout en étant fières d'appartenir à l'Empire britannique, revendiquent le droit de légiférer dans les domaines qui les concernent au premier chef.

En 1764, le Parlement de Londres promulgue la loi sur le sucre et vote l'année suivante la loi sur le timbre fiscal (*Stamp Act*). Les colons dénoncent ces taxes imposées par une assemblée au sein de laquelle ils ne sont pas représentés. Face au *boycott* des produits anglais par les assemblées coloniales, le Parlement abroge le *Stamp Act* en mars 1776.

En janvier 1767, le Parlement adopte, sur l'initiative du Premier ministre Charles Townshend, de nouvelles taxes sur les importations, dont le thé. Il crée également le bureau américain des commissaires aux douanes dans le but de faire respecter le système de l'exclusif⁽²⁾. Jugeant les lois Townshend contre-productives, le Premier ministre Frederick North les abroge, ce qui améliore grandement les relations entre la mère patrie et les colonies. Mais le Parlement édicte en 1773 une nouvelle loi sur le thé afin de renflouer la Compagnie des Indes orientales. Les colons empêchent le débarquement des cargaisons de thé et le 6 décembre 1773, à Boston, des insurgés jettent des caisses de thé dans le port (*Boston Tea Party*).

2. La Déclaration d'indépendance

Afin de protéger leurs prérogatives, les délégués des colonies, sauf la Georgie, se réunissent à Philadelphie le 5 septembre 1774, sur l'instigation de Benjamin Franklin. Ce premier congrès continental permet l'adoption d'une Déclaration des droits et des doléances qui stipule que toutes les lois adoptées par



la Couronne sont « *inconstitutionnelles, dangereuses et destructives* ». Le texte réclame aussi la révocation des taxes imposées par Londres depuis 1763 mais reconnaît au Parlement le droit de réguler le commerce.

Un deuxième Congrès est organisé en 1775. Il décide, face au rejet de son appel à la justice royale, le *boycott* des produits anglais et la levée d'une armée qui est confiée à George Washington. Progressivement les « patriotes » s'imposent au détriment des « loyalistes », et, en juin 1776, la colonie de Virginie proclame son indépendance et se constitue en République. Le 4 juillet 1776, le Congrès proclame la Déclaration d'indépendance. En réponse, George III envoie 25 000 soldats supplémentaires en Amérique.

3. La guerre d'Indépendance

Les premiers mois du conflit furent difficiles pour l'armée des volontaires américains mal organisés et sous-équipés face aux mercenaires, notamment allemands, qui combattaient dans les rangs anglais. Le tournant du conflit intervient le 17 octobre 1777. Bloquée près de Saratoga par des pluies diluviennes et menacée par la famine, l'armée anglaise capitule sans combattre. Cette victoire des insurgés pousse la France à s'engager à leurs côtés dans l'espoir d'affaiblir l'Angleterre et de prendre une revanche sur le traité de Paris de 1763. De l'argent, des armes et du matériel sont envoyés aux colons et des officiers français (La Fayette) servent sous les ordres de Washington, alors que les Français envoient aussi un corps expéditionnaire commandé par Rochambeau pour aider les insurgés américains. L'aide française s'accroît et permet à Washington de se dégager du blocus de Yorktown et d'obtenir la capitulation du général Cornwallis le 19 octobre 1781.

Pour mettre fin à un conflit impopulaire qui lui coûte de plus en plus cher, l'Angleterre fait des propositions de paix qui aboutissent le 3 septembre 1783 à la signature du traité de Versailles consacrant l'indépendance des États-Unis, premier État européen hors d'Europe. La France récupère certaines de ses colonies perdues au traité de Paris (Saint-Pierre et Miquelon, le Sénégal, etc.) et prend sa revanche sur l'Angleterre, mais les importants moyens financiers engagés par les Français dans cette guerre achèvent de désorganiser les finances du royaume de France, ce qui oblige le roi Louis XVI à convoquer les États généraux pour trouver une solution à la crise financière. La Révolution française est sur ses rails. ●

Sergent-chef Jérôme Périolat

1. Conflit né en 1756 de l'alliance de la France et de l'Autriche dans le but de contrecarrer la Prusse et l'Angleterre, la guerre de Sept Ans se déroula en Europe et outre-mer. Elle prit fin le 10 février 1763 par le traité de Paris et la perte par la France de plusieurs de ses colonies, dont la Nouvelle-France et l'Inde, c'est-à-dire tout le premier empire colonial français.

2. Le commerce colonial n'était établi que pour l'utilité de la Métropole. Le système de l'exclusif permet non seulement à la métropole de posséder le monopole sur les produits bruts des colonies, mais également d'empêcher celles-ci de la concurrencer. Il était toutefois contourné par la contrebande.



La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

Collationner, récolter, collecter : frères jumeaux ou faux amis ?

Très régulièrement dans la banalité de notre vie, nous rencontrons ces trois verbes pour décrire une même action : celle de rassembler, de regrouper des éléments épars et plus particulièrement des fonds, de l'argent. Et pourtant !

Le terme collationner n'a que deux sens :

- comparer une copie par rapport à l'original (terme technique plutôt réservé au domaine de l'imprimerie),
- prendre une collation (apparu en 1590 mais vieilli depuis), c'est-à-dire un repas léger.

Son rapport avec l'action de rassembler des fonds ? Aucun. Seulement le fruit d'esprits incultes partis à la recherche d'assemblages barbares sans logique lexicale !

De toute évidence, il est préférable que les terres ne soient pas incultes pour qu'on puisse obtenir de belles récoltes. Attesté en 1742, admis seulement par l'Académie en 1762, *récolter* désigne uniquement l'action de recueillir les produits du sol, les produits cultivés, et, par extension, quelques produits spécifiques, tel le miel.

Aussi est-il inutile de semer l'argent et d'attendre que ça pousse s'il est verbalement impossible de le récolter !

Alors comment dire le fait de recueillir des fonds ? Seul le terme *collecter* est attesté, et ce depuis le XVII^e siècle, même si le sens passif, « être assujéti à une contribution », est apparu au début du XIV^e siècle.

Encore une fois, ces confusions lexicologiques nées d'esprits vulgaires polluent quotidiennement le discours de tout un chacun. Veiller à un usage correct de notre langue permet d'éviter de s'exposer aux critiques maléfiques d'esprits plus fins ! Briller par apparence, c'est se ridiculiser en toute ignorance ! ●

Lieutenant Jean-Christophe Pitard-Bouet